

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 29-2018 concernant les systèmes d'alarme.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

Stéphane Giguère Directeur général